

## Procédure d'échange de Marchandises

nous adresser ce document afin d'obtenir un numéro d'autorisation de retour.

Rappel

- **AUCUN RETOUR de marchandises ne peut-être pris en considération sans notre accord préalable.**
- Toute demande doit nous parvenir, sous 7 jours suivant la date de réception de la marchandise.
- Le matériel doit être retourné dans un état rigoureusement neuf et dans son emballage d'origine.
- Les frais d'expédition et de réexpédition restent à la charge de l'Acheteur.

**Les articles fabriqués ou façonnés ( logo transfert, broderie, sérigraphie, etc .. )  
à la demande ne pourront être *ni repris ni échangés.***



A nous compléter :

CLIENT N°:.....

SOCIETE :.....

Bon de LIVRAISON N°:.....

**\*NOUS indiquer les ARTICLES A NOUS RETOURNER**

Réf	désignation	Taille	qté

**\*NOUS indiquer les ARTICLES A VOUS REEXPEDIER**

Réf	désignation	Taille	qté

**A RECEPTION DE CE DOCUMENT**

**UNE AUTORISATION DE RETOUR**  
**VOUS SERA TRANSMISE par Fax ou Courriel**  
***(sans cet accord, tous colis retournés sera REFUSE )***

**Tél : 01.46.31.29.29 – Fax : :01.46.31.70.69 – E-mail : info@vpa-industrie.com**